



# Bèlignoux

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 2022 A 19 H 30**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022 ;
2. Contrat de bail entre la ville de Bèlignoux et Bouygues Télécom – implantation d'une antenne-relais au sein de la zone des 2B ;
3. Création d'un poste de chargé de coopération territoriale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 – contrat de projet ;
4. Décision modificative au budget général de la commune ;
5. Écho des commissions ;
6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 octobre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, David VANNIER, Carine BARDOU, Soraya GRELLIER, Annick COUTER, Philippe REMOND, René GOETSCHY, Françoise GACHON,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : MM. Béatrice BREVET (a donné pouvoir à Bruno RAVAT), Jean-Philippe FAVROT (a donné pouvoir à Carine BARDOU), Jacques PIOT (a donné pouvoir à Philippe FERRAND), Daniel CLEMENT (a donné pouvoir à Annick COUTER), LA Duy Giang (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI), Chloé BRANCHEY (a donné pouvoir à Aurélie VANNIER).

**Absents excusés** : Eric RACCURT, Léa TERRIER.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Gontran BROZZONI est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

Monsieur Philippe FERRAND propose à l'assemblée un point d'adjonction à savoir :

- Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Team de Cœur de Lyonne » dans le cadre du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc.

L'assemblée approuve.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 3 octobre 2022.

### **CONTRAT DE BAIL ENTRE LA VILLE DE BÉLIGNEUX ET BOUYGUES TELECOM – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS AU SEIN DE LA ZONE DES 2B**

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20221107-01

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 20221003-01 DU 03/10/2022**

Monsieur Philippe FERRAND rappelle que lors de sa séance du 3 octobre 2022, l'assemblée a acté le projet d'implantation d'une antenne-relais au sein de la zone des 2B.

Il avait été convenu que la société Bouygues Telecom contractualiserait la gestion et l'exploitation de sites points hauts avec une société externe, à savoir la société Phoenix France infrastructures.

Aujourd'hui Bouygues ne souhaite plus passer avec Phoenix France infrastructures et demande que la commune reprenne la délibération en ne mentionnant que Bouygues Telecom. Aucun autre changement n'intervient au sein de la délibération présentée lors de la séance du 3 octobre.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** l'annulation de la délibération n°20221003-01 du 3 octobre ;

**DIT** que les clauses prévues au sein de la délibération du 3 octobre restent inchangées à l'exception de la suppression du nom de Phoenix France infrastructures dans le texte ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail avec Bouygues Telecom.

**CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE COOPÉRATION TERRITORIALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2021-2025 – CONTRAT DE PROJET**

**Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND**

N° délibération : 20221107-02

**VU** le Code Général des Collectivités ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-24 et suivants ;

**VU** la Convention Territoriale Globale 2021-2025 signée entre la Communauté de Communes de la Côtière à MONTLUÉL, la commune de BALAN, la commune de BÉLIGNEUX, la commune de DAGNEUX, la commune de LA BOISSE, la commune de MONTLUÉL et la CAF de l'Ain en date du 31 janvier 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la modification des contrats enfance jeunesse et leur supplantation par un nouveau dispositif : la convention territoriale globale, animée par un chargé de coopération territoriale ;

**CONSIDÉRANT** que le chargé de coopération territoriale aura pour mission de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la convention territoriale globale en lien avec la CAF sur le territoire de la communauté de communes de la Côtière à MONTLUÉL, par la réalisation d'un diagnostic de territoire, l'élaboration d'un programme d'actions concerté et l'évaluation des actions menées ;

**CONSIDÉRANT** que ce poste de chargé de coopération territoriale correspond à un équivalent temps plein (ETP), dont le portage est communal ;

**CONSIDÉRANT** que les cinq communes qui bénéficiaient d'un contrat enfance jeunesse n'ont pas trouvé d'accord unanime pour le portage de ce nouveau poste ;

**CONSIDÉRANT** que dans ces conditions, une dérogation a été sollicitée auprès de la CAF de l'AIN afin de bénéficier d'un partage de financement de ce poste ;

**CONSIDÉRANT** l'accord de la CNAF quant à la clé de répartition suivante :

- Micro territoire 1 : MONTLUÉL avec 0,20 ETP porté par MONTLUÉL ;
- Micro territoire 2 : BALAN, BELIGNEUX, DAGNEUX, LA BOISSE avec 0,80 ETP porté par DAGNEUX ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner un accord de principe sur le recrutement d'un chargé de coopération territoriale pour animer le dispositif « CTG » à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et de valider la clé de répartition telle qu'énoncée ci-dessus à 0,20 ETP et 0,80 ETP ou, dans le cas où la commune de MONTLUÉL serait d'accord pour se joindre aux quatre autres communes, à 1 ETP qui serait alors accordé pour l'ensemble du territoire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet d'animation de la CTG et que ce recrutement sera porté par la commune de DAGNEUX pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**DONNE** son accord de principe sur le recrutement d'un chargé de coopération territoriale par la commune de DAGNEUX pour mener à bien le projet de mise en œuvre de la Convention territoriale globale ;

**VALIDE** la clé de répartition suivante :

- Soit :  
Micro territoire 1 : MONTLUEL avec 0,20 ETP porté par MONTLUEL ;  
Micro territoire 2 : DAGNEUX, LA BOISSE, BALAN, BELIGNEUX avec 0,80 ETP porté par DAGNEUX ;
- Soit :  
Territoire dans son ensemble : 1 ETP porté par DAGNEUX ;

**DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2022 ;

**AUTORISE** le Maire à procéder à tout acte pour sa mise en œuvre et à signer tout document à cet effet.

### **DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

**Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND**

N° délibération : 20221107-03

L'assemblée est informée qu'il convient de procéder à des mouvements budgétaires pour faire face à une augmentation au chapitre 012, augmentation due aux nombreux remplacements pour faire face aux arrêts maladie et à l'augmentation de 3,5 %. Il est nécessaire également d'injecter une somme supplémentaire sur l'opération 136 relative à un montant plus important sur l'achat de la scie.

Des nouvelles décisions qui imposent les opérations comptables suivantes :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Opération 136 – Matériel voirie et bâtiments  215738	+ 4 000,00 €				
Opération 221 – Montée de Béligneux  2315		-64 000,00 €			
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
012 -Charges de personnel et frais assimilés  64131		+ 60 000,00 €			
023 – Virement à la section d'investissement	- 60 000,00 €		021 – Virement de la section de fonctionnement	-60 000,00 €	

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la décision modificative numéro 3 au budget général de la commune ;  
**DECIDE** de procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION «TEAM DE CŒUR DE LYONNE» DANS LE CADRE DU RALLYE AÏCHA DES GAZELLES DU MAROC**

**Rapporteurs : Monsieur Gontran BROZZONI et Madame Françoise TERRIER**

**N° délibération : 20221107-04**

L'assemblée est informée que la municipalité a été saisie par deux femmes, Nathalie BETTINI et Christelle GUILLARD, d'une demande de subvention exceptionnelle pour le financement de leur participation au rallye Aïcha des Gazelles du Maroc qui se déroulera du 3 au 18 mars 2023 et ce au profit de l'association « Cœur de Lyonne ».

Il s'agit également d'un rallye solidaire, un véritable engagement humanitaire et social. Le rallye a créé sa propre association caritative, « Cœur de Gazelles », dont l'objectif est de soutenir la population locale : aide à l'enfance, soins médicaux, examens ophtalmologiques, scolarisation, réinsertion professionnelle sans oublier la démarche du respect de la femme...

Il est à noter que l'une des deux participantes est de Bèlignieux.

Il existe plusieurs biais pour apporter sa participation mais il est proposé à l'assemblée, au regard de cet événement, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Team de Cœur de Lyonne » dans le cadre de l'achat de matériel pour l'équipage.

En parallèle une rencontre avec les artisans, commerçants et professionnels de tous secteurs motivés pour apporter une aide sera organisée le 29 novembre 2022 à 19 heures en mairie, salle du conseil municipal. Au cours de cet événement il sera procédé à une remise fictive de la subvention.

Le montant nécessaire pour que l'équipage puisse participer est de 33 960 €, un rallye très difficile qui se fait entièrement à la boussole sans GPS.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association « Team de Cœur de Lyonne » pour la participation aux frais de l'équipage composé de Nathalie BETTINI et Christelle GUILLARD.

**ÉCHO DES COMMISSIONS**

***Commission Enfance et Jeunesse***

**Rapporteur Madame Aurélie VANNIER**

- Rappel : conseil d'école de l'élémentaire le 8 novembre 2022 à 18 heures ;
- Ce jour ont débuté les séances sportives, sur le temps méridien, pour les enfants scolarisés du CP au CM2 et pour ceux qui le veulent. Un bilan de cette action sera fait lors du conseil municipal de décembre.

***Commission Santé et Social***

**Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI**

**SANTÉ SOCIAL**

→ La commission continue de travailler de manière assidue sur la question médicale et la vie sociale de Béliigneux avec le projet de création d'une maison de santé et un espace de vie sociale car il ne faut pas laisser passer les opportunités qui vont bientôt être à disposition pour avancer dans ce projet. C'est le moment ou jamais d'anticiper l'évolution de la commune. Nous allons d'ailleurs participer, le 25 novembre, à la prochaine rencontre départementale de l'Animation de la Vie Sociale où nous aurons la possibilité de dialoguer avec plusieurs partenaires engagés dans ce type de schéma (État, département, CAF, CARSAT etc...) ; une réunion sera organisée conjointement avec la commission bâtiments pour amorcer l'ébauche de réflexion sur la construction du futur bâtiment avec la prise en compte de tous nos besoins (1 extension de la mairie avec une salle du conseil municipal plus grande, un espace de vie sociale, une maison médicale etc...) sur le même schéma que les réunions qui ont eu lieu pour l'église ou pour la bibliothèque.

→ Le local des podologues est désormais libre, et nous sommes à la recherche d'un remplaçant. Le barbier n'est plus intéressé car c'est trop tôt pour lui par rapport à l'évolution de ses projets. Les ophtalmologistes ne sont plus intéressés non plus. On étudie donc d'autres opportunités pour occuper ses locaux.

## CCAS

→ Le CCAS a renouvelé son engagement auprès de ECOCITOY'AIN pour l'opération Boîtes à Chaussures et nous espérons faire plus que l'an dernier (205 boîtes).

→ L'organisation du repas de Noël prévu le 11 décembre 2022 pour nos aînés suit son cours - les bulletins d'inscription vont être traités ; le repas va être commandé auprès de "Aux Délicatesses" ; la chanteuse Sandrine Dubois (Le moineau) assurera l'animation ; les commandes de colis vont être passées auprès de GammVert (nous avons tenu compte des remarques reçues l'an passé et avons privilégié plus de quantité pour une qualité restant néanmoins satisfaisante, artisanale, correspondant à nos critères de choix)

→ Le CCAS a également travaillé sur le prochain café débat dont le thème sera le Zéro déchet ; pour tenir compte des observations entendues, il se tiendra un vendredi 25 soir à 19h00 et sera à destination des familles : enfants + parents (une animation spécifique enfants est prévue avec l'intervention d'une "cigale dans la fourmilière" ; et un débat avec les parents aura lieu avec des intervenants de la 3 CM (M. Meunier et M. Favrot) et la présidente de Neuville en S.E.L. (système d'échange local), Madame Oriol, qui parlera du compostage)

→ Enfin le CCAS a eu des contacts avec l'ADAPA et nous allons vraisemblablement mettre en place des ateliers avec l'Association Entr'amisloisirs.

## **Commission Sécurité**

### Rapporteur Monsieur Jean-Gérard MAURICE

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré Monsieur Jérôme BOISTARD nouveau major commandant de la Brigade de gendarmerie.

Il va être organisé une réunion avec ce dernier, en janvier, pour remettre le dispositif « participation citoyenne » au cœur du dispositif de sécurité.

## **Commission Voirie, Environnement, Bâtiment et Patrimoine**

### Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

*Travaux réalisés récemment, présentation d'un diaporama :*

- Les travaux de réalisation du jeu de l'araignée, jouxtant la mairie, sont terminés. L'ouverture de l'aire au public est effective depuis le 7 novembre 2022 ; Pour rappel c'était une demande du conseil municipal pour enfants sur la mandature précédente. Une inauguration sera faite prochainement en présence du conseil municipal pour enfants ;

- La peinture de la façade du parvis de la mairie est terminée. Il reste à poser le panneau d'affichage digital qui devrait être installé au cours du mois de novembre ;
- Présentation d'une photo laissant apparaître un arbre qui a poussé derrière le boîtier électrique situé en face de la gare dans l'angle de "la Baleine Bleue". L'arbre a été enlevé ;
- 14 arbres dangereux seront prochainement abattus par mesure de sécurité. Les travaux seront réalisés par l'entreprise LACROIX ;
- Les festivités du 8 Décembre approchent et comme le veut la tradition, lors de cet événement, les membres du conseil sont invités à tenir la corde afin de sécuriser la parade de 19h15 à 20h00, alors la municipalité compte sur une participation active du conseil municipal ;
- Pour l'arrivée de la fibre sur notre territoire, l'action des élus continue. Deux sénateurs sont reçus et une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Président de la 3CM pour communiquer sur le mécontentement des élus mais également de la population et sur les actions qui seront menées. Une conférence de presse avec la population est organisée le 22 novembre à 19 heures à la salle des fêtes. La population sera mobilisée par le biais d'un flyer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Philippe FERRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, lève la séance à 20h32

### **LA PAROLE EST LAISSÉE AU PUBLIC**

#### **Intervention de Monsieur LAMBERT-DAYNAC riverain de la RD 1084**

Il stipule qu'il est très sensibilisé par les problèmes rencontrés par le non fibrage du territoire l'ayant vécu par le passé lorsqu'il était encore en activité.

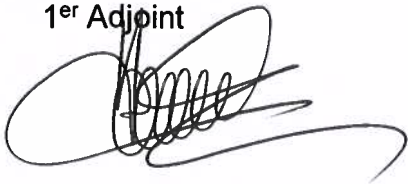
Il souhaite connaître si les élus ont avancé sur la réflexion concernant la sécurisation de la RD 1084 pour éviter les accidents.

Philippe FERRAND stipule que les élus entameront prochainement une réflexion mais que pour sa part il a déjà pris cet axe à pied pour se rendre compte de la faisabilité d'un aménagement. Dans un premier temps le chemin piétonnier sera refait jusqu'à la grande dangereuse, avec une possibilité de la pose de barrières le long de l'acheminement piétons.

Jean-Gérard MAURICE rappelle que cet axe est emprunté régulièrement par des convois exceptionnels et que l'aménagement d'écluses est impossible.

Les élus prendront contact avec le service départemental pour une étude de faisabilité.

Philippe FERRAND  
1<sup>er</sup> Adjoint



Gontran BROZZONI  
Secrétaire de séance

